ECOA
ECOLE DU CENTRE OUEST DES AVOCATS

Programme formation continue des avocats
Décembre 2026

Thème : La fiscalité des restructurations

Date : Mardi 15 décembre 2026 de 13h30 à 16h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

Cette formation a pour objectif de :
- présenter un panorama global des problématiques fiscales applicables aux restructurations (fusions, apports partiels d'actifs et scissions),
- ainsi que les solutions pouvant être privilégiées selon les situations rencontrées et les besoins des clients,
- tout en prenant en compte les dernières évolutions du droit positif en la matière (lois et jurisprudence fiscales).

Méthodes mobilisées :

Programme :

Introduction : pourquoi réaliser une opération de restructuration ?
1) Les restructurations et les l'imposition des revenus (IS et IR)
2) Les restructurations et les droits d'enregistrement
3) Les restructurations et la TVA

Moyens pédagogiques :
Une présentation power point

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant
Alexandre LAUMONIER, Enseignant chercheur-associé en droit fiscal à l'Université de Bordeaux, docteur en droit, ancien avocat

Informations importantes :

- *Tarifs :*
  Avocats ayant plus de deux ans d'exercice** : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **100€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
  Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-ournée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
  Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45€ pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- *Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation*

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.